

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PEROCHON Gérard, Maire et Président de séance, Mmes : AURIOUX Catherine, BOISGARD Stéphanie, CHARTIER Stéphanie, DOUADY Ghislaine, FONTAINE Isabelle, GANGLOFF Mathilde, GOUY Béatrice, GUYONNET Géraldine, MARECHAUX Sylvie, SUSSET Catherine, VIOLLEAU Sophie, MM : BARON Christian, ETIENNE Jean-Claude, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, LEFORT Alain, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, METAIS Jacky, RIVEREAU Dimitri, ROUSSELOT David.

Excusés ayant donné procuration :

Absent : CHARLET Christophe

Séance ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : Mme DOUADY Ghislaine

Délibérations :

1) Adhésion FDGDON 2021

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'adhésion de la Commune à la FDGDON de la Vienne (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles) pour l'année 2021
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2) Approbation du contrat d'assurance du personnel avec Groupama

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré:

- accepte de souscrire un nouveau contrat d'assurance du personnel concernant les garanties statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL avec GROUPAMA ;
- décide de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 012 – imputation 6455
- et autorise le Maire à signer le contrat d'assurance avec GROUPAMA à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 5 ans.

3) Demande de subvention DETR 2021 et DSIL 2021 pour des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de solliciter au titre de la DETR (20%) et de la DSIL (40%) 2021 des subventions pour cette opération d'un coût total de 128 200 € HT,
- accepte les devis présentés relatifs à l'opération citée ci-dessus,
- adopte le plan de financement exposé, composé également d'une demande de participation de la CAGC (8%) et d'un autofinancement (32%)

4) Demande de subvention DETR 2021 pour la reconstruction d'un mur de soutènement place de l'Église

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de solliciter au titre de la DETR (30%) 2021 des subventions pour cette opération d'un montant total des travaux de 37 005,79 €
- accepte les devis présentés relatifs à l'opération citée ci-dessus,
- adopte le plan de financement comprenant également l'autofinancement (70%)

5) Proposition d'acquisition d'un bien immobilier situé au 1 rue de l'Église

Après délibérations, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- décident l'acquisition de la parcelle AH 56 située au 1 rue de l'Église en jonction avec le futur commerce actuellement en travaux d'une superficie de 240 m² au prix de 45 000€ afin de réhabiliter le centre bourg et de ne pas avoir de bâtiments en état d'abandon sur la commune,
- et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront prévus au chapitre 21-imputation 2138